



# HEBDO FOOT ARTOIS



Chemin des Manufactures – 62800 LIEVIN Tél : 03 21 45 63 20 – Fax : 03 21 45 63 21 - @ : [secretariat@artois.fff.fr](mailto:secretariat@artois.fff.fr)

## SOMMAIRE

1. COMMISSION APPEL des LITIGES – Réunion du 8 août 2023
2. COMMISSION des COUPES SENIORS – Officialisation de participation
3. COMPETITIONS SENIORS – Engagement équipe « c »
4. COMPETITIONS SENIORS – Composition des groupes
5. MONTEES – DESCENTES – 2023/2024
6. INFORMATIONS
7. TOURNOI et RASSEMBLEMENT HOMOLOGUE



## APPEL des LITIGES

Parution du vendredi 11 août 2023



Réunion du :	Mardi 8 août 2023
Président :	M. Daniel SION -
Présents :	Mme Nicole DELHAYE - MM. Dominique GEENS – Eric GOOSSENS – Pascal QUINTIN – Jean Paul TURPIN
Excusé :	M. Claude RAMET –

Appel d'AS NOYELLES les VERMELLES d'une décision du 27 juin 2023 de la commission des Litiges Administratifs et Sportifs, concernant le match de Championnat U15 Groupe A : US CARVIN RUCH / AS NOYELLES les VERMELLES du 25 juin 2023, parue le 27 juin 2023 sur le site Internet dans le journal du District.

Décision de la Commission des Litiges :

La rencontre s'étant déroulée, la Commission ne peut qu'homologuer le résultat acquis sur le terrain. 3/2 pour CARVIN.

Droits conservés

✓ Sur la recevabilité de l'appel :

Après avoir examiné les pièces au dossier, la commission d'Appel des Litiges déclare l'appel conforme aux dispositions de l'article 152 des Règlements Généraux du District Artois.

✓ Après audition de :

> Monsieur Frédéric BELLICKI - licence N°2546542975 - Trésorier de l'AS NOYELLES les VERMELLES.

> Monsieur Loic PHILIPPE – licence N°2544645631 - Secrétaire adjoint de l'AS NOYELLES les VERMELLES.

✓ Les personnes auditionnées n'ont pas pris part, ni aux délibérations, ni à la décision.

✓ La commission d'appel :

> Constate que malgré la demande de la commission compétitions jeunes du 12 juin 2023 demandant aux clubs de trouver une date pour le bon déroulement de la rencontre, la commission compétitions jeunes à défaut de cet accord refixera la rencontre.

> Les clubs n'ont pas trouvé d'accord sur une date alternative.

> La commission compétitions jeunes a refixé le match au dimanche 25 juin 2023 à 10 heures.

✓ En conséquence, la Commission d'Appel confirme la décision prise en première instance à savoir :

> « La rencontre s'étant déroulée, la Commission ne peut qu'homologuer le résultat acquis sur le terrain. 3/2 pour CARVIN. Droits conservés »

> De débiter les frais de dossier sur le compte de l'AS NOYELLES les VERMELLES.

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue de Football des Hauts de-France à l'adresse suivante ([juridique@lfhf.fff.fr](mailto:juridique@lfhf.fff.fr) .) dans un délai de 7 jours (2 jours pour les matchs de coupe ou brassage) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée. (Voir procédure des articles 126 du règlement particulier de la Ligue des Hauts-de-France et 190 des règlements généraux de la FFF).

**Le Président de Séance**  
Daniel SION



**La Secrétaire de Séance**  
Nicole DELHAYE



Appel du FC BEAUMONT d'une décision du 7 juillet 2023 de la commission des Compétitions, concernant les montées et descentes SENIORS du FC BEAUMONT, parue le 7 juillet 2023 sur le site Internet dans le journal du District.

Motif : Le club conteste de ne pas faire partie de la liste des montants en D4.

✓ Sur la recevabilité de l'appel :

Après avoir examiné les pièces au dossier, la commission d'Appel des Litiges déclare l'appel conforme aux dispositions de l'article 152 des Règlements Généraux du District Artois.

✓ Après audition de :

- > Monsieur Kévin KURZAWA - licence N°1986839592 - Président du FC BEAUMONT.
- > Madame Ophélie MONNAERT - licence N°1986817587 - Secrétaire du FC BEAUMONT.
- > Monsieur Richard RATAJCZAK - Président de la commission compétitions Seniors.

✓ Les personnes auditionnées n'ont pas pris part, ni aux délibérations, ni à la décision.

✓ La commission d'appel :

> Constate que pour être en conformité avec l'article 83 des règlements généraux du District, il manque une demi-équipe jeunes au club du FC BEAUMONT.

✓ En conséquence, la Commission d'Appel confirme la décision prise en première instance à savoir :

- > Le club ne peut accéder en D4, n'étant pas en règle avec l'article 83 des Règlements Généraux du District Artois, (manque une demi-équipe).
- > De débiter les frais de dossier sur le compte du FC BEAUMONT
- > De porter les frais de déplacement de Monsieur Richard RATAJCZAK à la charge du FC BEAUMONT pour un tiers.

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue de Football des Hauts de-France à l'adresse suivante ([juridique@lfhf.fff.fr](mailto:juridique@lfhf.fff.fr) .) dans un délai de 7 jours (2 jours pour les matchs de coupe ou brassage) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée. (Voir procédure des articles 126 du règlement particulier de la Ligue des Hauts-de-France et 190 des règlements généraux de la FFF).

**Le Président de Séance**  
Daniel SION



**La Secrétaire de Séance**  
Nicole DELHAYE



Appel du STADE HENIN d'une décision du 07 juillet 2023 de la commission des Compétitions, concernant les montées et descentes SENIORS du ST HENIN, parue le 07 juillet 2023 sur le site Internet dans le journal du District.

Motif : Le club conteste de ne pas faire partie de la liste des montants en D3.

✓ Sur la recevabilité de l'appel :

Après avoir examiné les pièces au dossier, la commission d'Appel des Litiges déclare l'appel conforme aux dispositions de l'article 152 des Règlements Généraux du District Artois.

✓ Après audition de :

- > Monsieur Eric DRUART - licence N°1910424181 - Président du STADE HENIN.
- > Monsieur Jacques HURET - licence1931151398 - membre du bureau du STADE HENIN.
- > Monsieur Richard RATAJCZAK - Président de la commission compétitions Seniors.

✓ Les personnes auditionnées n'ont pas pris part, ni aux délibérations, ni à la décision.

✓ La commission d'appel :

> Vu les arguments développés par le club du STADE HENIN, la commission d'appel constate qu'il existe une incompatibilité entre les règlements parus sur le site du District Artois début **septembre 2022** et le texte voté à l'Assemblée Générale de MAROEUIL.

✓ En conséquence, la Commission d'Appel infirme la décision prise en première instance et dit que le STADE HENIN peut accéder à la montée en D3 pour la saison 2023/2024.

> De ne pas débiter les frais de dossier sur le compte du STADE HENIN.

> De porter les frais de déplacement de Monsieur Richard RATAJCZAK à la charge du DISTRICT ARTOIS pour un tiers.

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue de Football des Hauts de-France à l'adresse suivante ([juridique@lfhf.fff.fr](mailto:juridique@lfhf.fff.fr) .) dans un délai de **7 jours** (2 jours pour les matchs de coupe ou brassage) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée. (Voir procédure des articles 126 du règlement particulier de la Ligue des Hauts-de-France et 190 des règlements généraux de la FFF).

Le Président de Séance  
Daniel SION



La Secrétaire de Séance  
Nicole DELHAYE



Appel de l'ES ELEU d'une décision de la commission des Compétitions, concernant les montées et descentes SENIORS de l'ES ELEU, parue le 7 juillet 2023 sur le site Internet dans le journal du District.

Motif : Le club conteste l'interdiction de montée de son équipe B de montée en division supérieure.

✓ Sur la recevabilité de l'appel :

Après avoir examiné les pièces au dossier, la commission d'Appel des Litiges déclare l'appel non conforme aux dispositions de l'article 152 des Règlements Généraux du District Artois.

✓ Après audition de :

> Monsieur Samir TENNAR - licence N°1986841743 - Vice-Président de l'ES ELEU.

> Monsieur Michel MACQ - licence N°1986839246 - Vice-Trésorier de l'ES ELEU.

> Monsieur Richard RATAJCZAK - Président de la commission compétitions Seniors.

✓ Les personnes auditionnées n'ont pas pris part, ni aux délibérations, ni à la décision.

✓ La commission d'appel :

> Constate que l'appel a été adressé hors délai au District reçu le **24 juillet 2023** pour un PV de la commission paru le **11 juillet 2023** et l'appel a été fait par un dirigeant du club de l'ES ELEU et non le président ou correspondant du club.

✓ En conséquence, la Commission d'Appel confirme la décision prise en première instance à savoir : Interdiction à l'équipe B de l'ES ELEU d'accéder à la division supérieure.

> De débiter les frais de dossier sur le compte de l'ES ELEU.

> De porter les frais de déplacement de Monsieur RATAJCZAK Richard à la charge de l'ES ELEU pour un tiers.

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue de Football des Hauts de-France à l'adresse suivante ([juridique@lfhf.fff.fr](mailto:juridique@lfhf.fff.fr) .) dans un délai de 7 jours (2 jours pour les matchs de coupe ou brassage) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée. (Voir procédure des articles 126 du règlement particulier de la Ligue des Hauts-de-France et 190 des règlements généraux de la FFF).

Le Président de Séance  
Daniel SION



La Secrétaire de Séance  
Nicole DELHAYE





## APPEL des LITIGES



Réunion du :	Mardi 8 août 2023
Président :	M. Pascal QUINTIN -
Présents :	Mme Nicole DELHAYE - MM. Dominique GEENS – Eric GOOSSENS – Pascal QUINTIN – Jean Paul TURPIN
Excusés :	MM. Daniel SION - Claude RAMET –

### Appel de Appel du FC LA COUTURE d'une décision de la commission du statut de l'arbitrage du 20 juin 2023 parue le 27 juin 2023 sur le site Internet dans le journal du District.

Décision de la commission du statut de l'arbitrage

TROISIEME SAISON D'INFRACTION : 0 joueur muté au lieu de 6 mutés, applicable pour la saison 2023/2024. Amende suivant niveau compétition.

FC LA COUTURE (D2) 0 arbitre au club pour 1 requis, manque 1 arbitre, amende prélevée à la suite de la réunion du 07 mars 2023.

« En outre, ce club ne pourra immédiatement accéder à la division supérieure s'il a gagné sa place (article 47-2 du Statut de l'Arbitrage) »

✓ Sur la recevabilité de l'appel :

Après avoir examiné les pièces au dossier, la commission d'Appel des Litiges déclare l'appel conforme aux dispositions de l'article 152 des Règlements Généraux du District Artois.

✓ Après audition de :

> Monsieur Vincent PILLEREL - licence N°1926860064 - Trésorier du FC LA COUTURE.

> Monsieur Daniel SION - Président de la commission du statut de l'arbitrage District ARTOIS.

✓ Les personnes auditionnées n'ont pas pris part, ni aux délibérations, ni à la décision.

✓ La commission d'appel constate :

> Qu'au **15 juin** le club du FC LA COUTURE n'avait aucun arbitre de rattaché au club et vu le niveau ou évolue l'équipe fanion il doit en posséder un arbitre.

> Que le club depuis la saison 2020/21 a été régulièrement informé de sa situation par la parution de différents PV de la commission du statut de l'arbitrage paru au cours des saisons 2020/2021, 2021/2022 et 2022/23 le club du FC LA COUTURE ne pouvait ignorer sa situation vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage.

> Que le représentant du club convient que la décision prise en première instance est bien conforme au statut de l'arbitrage.

✓ En conséquence, la commission d'appel des Litiges Administratifs et Sportifs, confirme la décision prise en première instance à savoir :

> TROISIEME SAISON D'INFRACTION : 0 joueur muté au lieu de 6 mutés, applicable pour la saison 2023/2024. Amende suivant niveau compétition.

FC LA COUTURE (D2) 0 arbitre au club pour 1 requis, manque 1 arbitre, amende prélevée à la suite de la réunion du 07 mars 2023.

« En outre, ce club ne pourra immédiatement accéder à la division supérieure s'il a gagné sa place (article 47-2 du Statut de l'Arbitrage) »

> Les frais occasionnés par ce dossier sont à la charge du FC LA COUTURE

> De porter les frais de déplacement de Monsieur SION à la charge du FC LA COUTURE pour un cinquième.

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue de Football des Hauts de-France à l'adresse suivante (JURIDIQUE@lfhf.fff.fr.) à compter de la notification officielle et pour une durée d'un mois et 7 jours après la cessation de l'état d'urgence sanitaire accompagné. (Voir procédure des articles 126 du règlement particulier de la Ligue des Hauts-de-France et 190 des règlements généraux de la FFF).

**Le Président de Séance**  
Pascal QUINTIN



**Le Secrétaire de Séance**  
Nicole DELHAYE







## COMMISSION DES COUPES SENIORS

### OFFICIALISATION DE PARTICIPATION



Après vérification des bulletins d'engagements des clubs à la date du **11 août 2023**, veuillez trouver ci-dessous la répartition des clubs dans les différentes coupes Séniors.

## SENIORS

### COUPE ARTOIS SENIORS CHALLENGE YVES ST AUBIN

#### RAPPEL :

Engagement OBLIGATOIRE pour tous les clubs disputant les championnats de la R3 à la D7 et les équipes B ou C, dont l'équipe A disputent un championnat supérieur à R3.

#### **Particularités :**

- L'équipe A de l'US VIMY évoluant en N3 ne peut participer à la coupe Artois, elle est remplacée par son équipe B évoluant en D1.
- L'équipe A du FA ARRAS évoluant en R1 et L'équipe B du FA ARRAS évoluant en R2 ne peuvent participer à la coupe Artois.
- L'équipe A du Stade BETHUNE évoluant en R1 ne peut participer à la coupe Artois, elle est remplacée par son équipe B évoluant en R3.
- Les équipes A du CS AVION et US BIACHE St VAAST évoluant en R1 ne peuvent participer à la coupe Artois, elles sont remplacées par leur équipe B évoluant en D1.
- L'équipe A de l'US NOEUX les MINES évoluant en R1 ne peut participer à la coupe Artois, elle est remplacée par leur équipe B évoluant en D3.
- Les équipes A de l'OS AIRE sur la LYS et l'ES BULLY les MINES évoluant en R2 ne peuvent participer à la coupe Artois, elles sont remplacées par leur équipe B évoluant en D1.
- L'équipe A des Car BILLY MONTIGNY évoluant en R2 ne peut participer à la coupe Artois, elle est remplacée par l'équipe B évoluant en D2.
- Les équipes A de l'US ANZIN ST AUBIN et l'US NOYELLES sous LENS évoluant en R2 ne peuvent participer à la coupe Artois, elles sont remplacées par l'équipe B évoluant en D3.
- L'équipe A de la JS ECOURT ST QUENTIN évoluant en R2 ne peut participer à la coupe Artois, elle est remplacée par l'équipe B évoluant en D4.
- L'équipe A de l'US VERMELLES évoluant en R3 doit participer à la coupe Artois, et non son équipe B évoluant en D1.

L'engagement étant obligatoire en coupe d'ARTOIS, les équipes suivantes participant au championnat ont été incorporées d'office :

Equipes de R3 : US COURCELLES - ESD ISBERGUES,

Equipes de D1 : OS AIRE sur la LYS (b) - US BILLY BERCLAU - SC ARTESIEN.

Equipes de D2 : USA LIEVIN - US PAS en ARTOIS.

Equipes de D3 : FC ANNAY - AS COURRIERES.

Equipes de D5 : ES ALLOUAGNE - US GIVENCHY - AJ NEUVILLE - FC RICHEBOURG.

Equipes de D6 : US CROISSETTE - ES HAILLICOURT.

Equipes de D7 : O LA COMTE - ES THIENNES.

Les frais d'engagement seront prélevés sur le compte club district.

Les engagés à ce jour sont :

Equipes de R3 : (15)

ACFL BETHUNE - STADE BETHUNE (b) - USO BRUAY - FC CALONNE F6 - US COURCELLES - ESD ISBERGUES - USSM LOOS - COS MARLES - USO MEURCHIN - FC MONTIGNY - ASSB OIGNIES - SC ST NICOLAS - US ST POL - US VERMELLES - SCPP WINGLES.

Equipes de D1 : (21)

OS AIRE (b) - OS ANNEQUIN - US ANNEZIN - CS AVION (b) - US BIACHE (b) - US BILLY BERCLAU - AS BREBIERES - ES BULLY (b) - SC ARTESIEN - UAS HARNES - ES LABEUVRIERE - RC LABOURSE - USO LENS - CS DIANA LIEVIN - Esp CALONNE LIEVIN - FC LILLERS - US MONCHY au BOIS - US ROUVROY - ES St LAURENT FEUCHY - ES St CATHERINE - US VIMY (b).

Equipes de D2 : (22)

ES ANGRES - OF ARRAS - FC AUCHEL - Car BILLY MONTIGNY (b) - US CROISILLES - US GRENAVY - JF GUARBECQUE - CS HABARCQ - ES HAINES - O HENIN - FC HERSIN - FC LACOUTURE - ES LAVENTIE - AS LENS - US LESTREM - USA LIEVIN - EC MAZINGARBE - AC NOYELLES GODAULT - US PAS en ARTOIS - AS TINCQUIZEL - ES VENDIN - AS VIOLAINES.

Equipes de D3 : (29)

ES AGNY - AAE AIX - ES ANZIN (b) - FC ANNAY - FC ATREBATE - AS BEAURAINS - SUD ARTOIS FOOTBALL BEAUMETZ - US BEUVRY - FC BOUVIGNY - AJ ARTOIS - O BURBURE - FC CAMBLAIN - AS COURRIERES - UC DIVION - SC FOUQUIERES - US GONNEHEM - STADE HENIN - US HESDIGNEUL - US HOUDAIN - FC LA ROUPIE - O LIEVIN - AS LOISON - AS MAROEUIL - JF MAZINGARBE - US NOEUX (b) - US NOYELLES sous LENS (b) - AS SAILLY LABOURSE - RC SAINS - CSAL SOUCHEZ.

Equipes de D4 : (28)

US ABLAIN - SCF ACHICOURT - US ARLEUX - AS AUCHY - US CHTS AVION - AS BAPAUME BERTINCOURT VAULX VRAUCOURT - RC VAUDRICOURT KENNEDY - US BOUBERS - US RUCH CARVIN, AS CAUCHY - OC COJEUL - ES DOUVVIN - USO DROCOURT - JS ECOURT (b) - ES ELEU - AS FREVENT - FC HINGES - US IZEL/EQUERCHIN - AFC LIBERCOURT - US MAISNIL - AS VALLEE la TERNOISE - AS NEUVIREUIL - I. NORRENT FONTES - CS PERNES - AJ RUITZ - AS SALOME - E. VERQUIN - ES VIS VALSENSEE.

Equipes de D5 : (20)

ES ALLOUAGNE - AS BAILLEUL - AS BARLIN - FC BUSNES - FC DYNAMO CARVIN, - AAE EVIN - ES FICHEUX - US GIVENCHY - US HAM - FC BEAUMONT - US LAPUGNOY - FCH LENS, RC LOCON - US MONCHY BRETON - AJ NEUVILLE - FC RICHEBOURG - AS LYSSOIS - FC SERVINS - FC TILLOY - AS VENDIN.

Equipes de D6 : (20)

SC AUBIGNY/SAVY - AS PTT ARRAS - RC CALONNE - US CROISETTE - FC CUINCHY - FC DAINVILLE - AAE DOURGES - FC ESTEVELLES - ES HAILLICOURT - FC HEUCHIN LISBOURG - DR LAMBRES - FCE LA BASSEE - FC MERICOURT - US MONDICOURT - ES OURTON - AS PONT à VENDIN - AS QUIERY - FC THELUS - FC TORTEQUESNE - AEP VERDREL.

Equipes de D7 : (11)

JS ACHIET - ES BOIS BERNARD - AS BONNIERES - RC BOURS - R ESTREE BLANCHE - AS KENNEDY HENIN - O LA COMTE - AS NOYELLES les VERMELLES - ES ROEUX - ES THIENNES - FC VALHUON

A ce jour pour cette saison 166 équipes participeront à la [Coupe d'ARTOIS Seniors Challenge Yves St AUBIN](#).

Le 1<sup>er</sup> tour de la coupe d'ARTOIS Seniors Challenge Yves ST AUBIN est prévu le **17 septembre 2023**.

Le 2<sup>ème</sup> tour de la coupe d'ARTOIS Seniors Challenge Yves ST AUBIN est prévu le **1er octobre 2023**.

## COUPE FRANÇOIS PLATEAU

### RAPPEL :

Peuvent participer à cette coupe, les équipes A disputant les championnats de la R3 à la D3, les équipes B ou C engagés dans les mêmes championnats si les équipes A ou B disputent un championnat supérieur à R3.

Les équipes A ou B disputant le championnat de R3 peuvent inscrire leur équipe B ou C si celle-ci joue en D1, D2 et D3. Ce souhait doit être formulé sur le bulletin d'engagement.

### **Particularités :**

- L'équipe A de l'US VIMY évoluant en N3 ne peut participer à la coupe PLATEAU, elle est remplacée par son équipe B évoluant en D1.
- L'équipe A du FA ARRAS évoluant en R1 et L'équipe B du FA ARRAS évoluant en R2 ne peuvent participer à la coupe PLATEAU.
- L'équipe A du Stade BETHUNE évoluant en R1 ne peut participer à la coupe PLATEAU, elle est remplacée par son équipe C évoluant en D1.
- L'équipe A de l'US BIACHE évoluant en R1 ne peut participer à la coupe PLATEAU, elle est remplacée par son équipe B évoluant en D1.
- L'équipe A de l'US NOEUX évoluant en R1 ne peut participer à la coupe PLATEAU, elle est remplacée par son équipe B évoluant en D3.
- L'équipe A de l'ES BULLY évoluant en R2 ne peut participer à la coupe PLATEAU, elle est remplacée par son équipe B évoluant en D1.
- L'équipe A des Car BILLY MONTIGNY évoluant en R2 ne peut participer à la coupe PLATEAU, elle est remplacée par son équipe B évoluant en D2.
- Les équipes A de l'US ANZIN et l'US NOYELLES sous LENS évoluant en R2 ne peuvent participer à la coupe PLATEAU, elles sont remplacées par leur équipe B évoluant en D3.
- L'équipe A de la JS ECOURT évoluant en R2 ne peut participer à la coupe François PLATEAU, ne peut être remplacées par son équipe B, celles-ci évoluant en D4, cette division n'ai pas concernée par la coupe PLATEAU.
- Les équipes A de l'USO BRUAY, LOOS, US VERMELLES et SCPP WINGLES disputant le championnat R3 ont précisés sur leur bulletin d'engagement que leur équipe B participerait à la coupe PLATEAU en lieu et place de l'équipe A.
- L'équipes A de l'ES ST LAURENT disputant le championnat D1 a précisé sur son bulletin d'engagement que c'est l'équipe B qui participerait à la coupe PLATEAU en lieu et place de l'équipe A.

Les équipes suivantes n'étant pas cette saison dans les divisions concernées par la coupe PLATEAU ne peuvent participer à cette coupe.

USA ARLEUX – AS PTT ARRAS - US CHTS AVION - RC CALONNE - US RUCH CARVIN - AAE DOURGES - ES FICHEUX - FC HINGES FCH LENS et O VENDIN leurs frais d'engagement ne seront pas prélevés de leur compte club district.

### Les engagés à ce jour sont :

Equipes de R3 : (6)

Equipes A :

FC CALONNE F6 - COS MARLES - USO MEURCHIN - FC MONTIGNY - ASBB OIGNIES - SC ST NICOLAS.

Equipes de D1 : (12)

Equipes A :

OS ANNEQUIN - US ANNEZIN - AS BREBIERES - UAS HARNES - ES LABEUVRIERE - RC LABOURSE - CS DIANA LIEVIN - Esp CALONNE LIEVIN - FC LILLERS - US MONCHY au BOIS - US ROUVROY - ES St CATHERINE.

Equipes B : (5)

US BIACHE - ES BULLY - US ST POL - US VERMELLES - US VIMY.

Equipes C : (1)

STADE BETHUNE.

Equipes de D2 : (19)

Equipes A :

ES ANGRES - OF ARRAS - FC AUCHEL - US CROISILLES - US GRENNAY - JF GUARBECQUE - CS HABARCQ - ES HAINES - O HENIN - FC HERSIN - FC LACOUTURE - ES LAVENTIE - AS LENS - US LESTREM - EC MAZINGARBE - AC NOYELLES GODAULT - AS TINCQUIZEL - ES VENDIN - AS VIOLAINES.

Equipes B : (2)

Car BILLY MONTIGNY - USO BRUAY

Equipes de D3 : (21)

Equipes A :

ES AGNY - AAE AIX - AJ ARTOIS - FC ATREBATE - AS BEAURAINS - SUD ARTOIS BEAUMETZ WANQUETIN - US BEUVRY - O BURBURE - FC CAMBLAIN - UC DIVION - SC FOUQUIERES - US GONNEHEM - US HESDIGNEUL - US HOUDAIN - FC LA ROUPIE - O LIEVIN - AS LOISON - AS MAROEUIL - AS SAILLY LABOURSE - RC SAINS - CSAL SOUCHEZ.

Equipes B : (6)

ES ANZIN - USSM LOOS - US NOEUX - US NOYELLES sous LENS - ES St LAURENT FEUCHY - SCPP WINGLES.

A ce jour pour cette saison 72 équipes participeront à la [Coupe PLATEAU](#).

A ce jour les clubs suivants ne sont pas engagés,

Equipes de R3 : AFCLL BETHUNE - US COURCELLES - ESD ISBERGUES

Equipes de D1 : OS AIRE (b) - SC ARTESIEN - CS AVION (b) - US BILLY BERCLAU - USO LENS.

Equipes de D2 : USA LIEVIN - US PAS.

Equipes de D3 : FC ANNAY - FC BOUVIGNY - AS COURRIERES - STADE HENIN - JF MAZINGARBE

Le 1<sup>er</sup> tour de la [coupe PLATEAU](#) est prévu le 29 octobre 2023.

Le 2<sup>ème</sup> tour de la [coupe PLATEAU](#) est prévu le 19 novembre 2023.

## Coupes SENIORS SECONDAIRES

### RAPPEL :

Concernant les coupes secondaires DEMANDRILLE, LETEVE, MALLEZ.

Peuvent participer à cette coupe, les équipes A disputant les championnats de la D4 à D7, les équipes B ou C engagés dans les mêmes championnats si les équipes A, B ou C jouent les championnats de Ligue ou D1, D2 et D3 et une seule équipe par clubs ne peut participer à ces coupes dans son secteur géographique.

Les secteurs géographiques étant :

Arrondissement de LENS pour la COUPE DEMANDRILLE.

Arrondissement d'ARRAS pour la Coupe LETEVE.

Arrondissement de BETHUNE pour la Coupe MALLEZ.

Le 1<sup>er</sup> tour des coupes secondaires DEMANDRILLE, LETEVE, MALLEZ est prévu le 1 octobre 2023.

Le 2<sup>ème</sup> tour des coupes secondaires DEMANDRILLE, LETEVE, MALLEZ est prévu le 29 octobre 2023.

## COUPE DIDIER DEMANDRILLE

**Particularités :**

- L'équipe A du FC MONTIGNY évoluant cette saison en R3 celle-ci ne peut participer à la [coupe DEMANDRILLE](#).
- L'équipe B du CS AVION évoluant cette saison en D1 celle-ci ne peut participer à la [coupe DEMANDRILLE](#).
- Les équipes B du FC MONTIGNY, ASSB OIGNIES et AS VIOLAINES évoluant cette saison en D3 celles-ci ne peuvent participer à la [coupe DEMANDRILLE](#).
- L'équipe A du CS DIANA LIEVIN évoluant cette saison en D1 celle-ci ne peut participer à la [coupe DEMANDRILLE](#) elle est remplacée par son équipe B.
- L'équipe A de l'US GRENAY évoluant cette saison en D2 celle-ci ne peut participer à la [coupe DEMANDRILLE](#) elle est remplacée par son équipe B.
- Les équipes A du STADE HENIN et de la JF MAZINGARBE évoluant cette saison en D3 celles-ci ne peuvent participer à la [coupe DEMANDRILLE](#) elles sont remplacées par leur équipe B.
- Les équipes A de l'US CHT AVION et US RUCH CARVIN évoluant cette saison en D4 celles-ci doivent participer à la [coupe DEMANDRILLE](#) est non leur équipe B.
- L'équipe B de l'AAE EVIN évoluant cette saison en D5 celle-ci doit participer à la [coupe DEMANDRILLE](#) est non son équipe B.

Les équipes de l'OS ANNEQUIN - FC BEAUMONT - AS BEAURAINS - FC GIVENCHY - US GONNEHEM - US MAISNIL ne peuvent participer à la [coupe DEMANDRILLE](#) n'étant pas dans le secteur LENSOIS, leurs frais d'engagement ne seront pas prélevés de leur compte club district.

**Les engagés à ce jour sont :**

**Equipes de D4 :**

Equipes A : (7)

AS AUCHY - US Chts AVION - US RUCH CARVIN - ES DOUVRAIN - USO DROCOURT - ES ELEU - AFC LIBERCOURT.

Equipes B : (5)

ES ANGRES - O HENIN - CS DIANA LIEVIN - ESP CALONNE LIEVIN - USO MEURCHIN.

Equipe C : (1)

ES BULLY.

**Equipes de D5 :**

Equipes A : (5)

FC DYNAMO CARVIN - AAE EVIN - FCH LENS - FC RICHEBOURG - FC SERVINS.

Equipes B : (13)

AAE AIX - SC FOUQUIERES - US GRENAY - ES HAINES - UAS HARNES - STADE HENIN - AS LENS - USO LENS - O LIEVIN - USA LIEVIN - EC MAZINGARBE - AC NOYELLES GODAULT - US ROUVROY.

Equipe C : (1)

US NOYELLES sous LENS.

**Equipes de D6 :**

Equipes A : (6)

FC CUINCHY - AAE DOURGES - FC ESTEVELLES - FCE LA BASSEE - FC MERICOURT - AS PONT à VENDIN.

Equipes B : (3)

ES LAVENTIE - JF MAZINGARBE - ES VENDIN le VIEIL.

**Equipes de D7 :**

Equipe A : (0), Equipes B : (0)

Pour les D7 un point sera fait après parution des groupes.

A ce jour pour cette saison 41 équipes participeront à la [Coupe DEMANDRILLE](#)

A ce jour les clubs suivants ne sont pas engagés,

Equipes de D4 : FC ANNAY (b) - US COURCELLES (b) AS SALOME.

Equipes de D5 : US BILLY BERCLAU (b).

Equipes de D6 : AS COURRIERES (b) - FC HERSIN (b) - RC SAINS (b).

Equipes de D7 : AS KENNEDY HENIN - AS LOISON (b) - AS NOYELLES les VERMELLES.

### COUPE LOUIS LETEVE

#### **Particularités :**

- L'équipe A de l'AS MAROEUIL évoluant cette saison en D3 celle-ci ne peut participer à la coupe LETEVE elle est remplacée par son équipe B.

- L'équipe B du ES ST LAURENT évoluant cette saison en D3 celle-ci ne peut participer à la coupe LETEVE elle est remplacée par son équipe C.

- Les équipes des : US CHTS AVION (b) - AS BONNIERES - FC CARVIN DYNAMO - AAE DOURGES - US DROCOURT - US GONNEHEM - AS KENNEDY HENIN - FC LACOUTURE – FCH LENS - USA LIEVIN - AS LOISON - FC MONTIGNY - AS VALLLEE de la TERNOISE ne peuvent participer à la coupe LETEVE n'étant pas dans le secteur ARRAGEOIS, leurs frais d'engagement ne seront pas prélevés de leur compte club district.

#### **Les engagés à ce jour sont :**

##### **Equipes de D4 :**

Equipes A : (10)

US ABLAIN - SCF ACHICOURT - US ARLEUX - AS BAPAUME BERTINCOURT VAULX VRAUCOURT - US BOUBERS - OC COJEUL - AS FREVENT - US IZEL - AS NEUVIREUIL - ES VIS VALSENSEE.

Equipes B : (4)

OF ARRAS - AS BEAURAINS - AS BREBIERES - JS ECOURT.

##### **Equipes de D5 :**

Equipes A : (5)

AS BAILLEUL - FC BEAUMONT - ES FICHEUX - FC GIVENCHY - FC TILLOY les MOFFLAINES.

Equipes B : (6)

SUD ARTOIS BEAUMETZ - AJ ARTOIS - US CROISILLES - US MONCHY au BOIS - ES ST CATHERINE - AS TINCQUIZEL.

Equipes C : (1)

ES ST LAURENT.

##### **Equipes de D6 :**

Equipes A : (7)

AS PTT ARRAS - SC AUBIGNY SAVY - FC DAINVILLE - US MONDICOURT - AS QUIERY - FC THELUS - FC TORTEQUESNE.

Equipes B : (3)

ES AGNY - RC ATREBATE - CSAL SOUCHEZ.

Equipes C : (1)

SC ST NICOLAS.

##### **Equipes de D7 :**

Equipes A : (2)

ES BOIS BERNARD - ES ROEUX.

Equipes B : (1)

AS MAROEUIL.

Pour les D7 un point sera fait après parution des groupes de D7

A ce jour pour cette saison 40 équipes participeront à la Coupe LETEVE.

A ce jour les clubs suivants ne sont pas engagés,

Equipes de D5 : SC ARTESIEN (b) - AJ NEUVILLE - US PAS en ARTOIS(b).

Equipes de D6 : CS HABARCQ (b).

Equipes de D7 : JS ACHIET le PETIT.

### COUPE JEAN-LOUIS MALLEZ

#### **Particularités :**

- L'équipe B de l'AFCL BETHUNE évoluant cette saison en D3 celle-ci ne peut participer à la coupe MALLEZ elles sont remplacées par leur équipe C.

- Les équipes A du FC CAMBLAIN et US GONNEHEM évoluant cette saison en D3 celles-ci ne peuvent participer à la coupe MALLEZ elles sont remplacées par leur équipe B.

- L'équipe A de l'INT NORRENT FONTES évoluant cette saison en D4 celle-ci doit participer à la coupe MALLEZ et non son équipe B.

- Les équipes de : l'OF ARRAS – AS PTT ARRAS - AAE DOURGES - ES DOUVRAIN - ES FICHEUX - FC GIVENCHY - ES HAINES - AS LENS – FCH LENS - AS LOISON - AS NOYELLES les VERMELLES ne peuvent participer à la coupe MALLEZ n'étant pas dans le secteur BETHUNOIS leurs frais d'engagement ne seront pas prélevés de leur compte club district.

#### **Les engagés à ce jour sont :**

##### **Equipes de D4 :**

Equipes A : (9)

AS CAUCHY - FC HINGES - US MAISNIL - INT.NORRENT FONTES - CS PERNES - AJ RUITZ - AS VALLEE TERNOISE - RC VAUDRICOURT KENNEDY – E. VERQUIN.

Equipes B : (7)

OS ANNEQUIN - US ANNEZIN - FC CALONNE F6 - US GONNEHEM - ESD ISBERGUES - ES LABEUVRIERE - FC LILLERS.

Equipes C : (1)

US St POL.

##### **Equipes de D5 :**

Equipes A : (9)

ES ALLOUAGNE - AS BARLIN - FC BUSNES - US HAM - US LAPUGNOY - RC LOCON - US MONCHY BRETON - AS LYSSOIS - AS VENDIN.

Equipes B : (8)

US BEUVRY - FC CAMBLAIN - UC DIVION - JF GUARBECQUE - US HOUDAIN - FC LA ROUPIE - RC LABOURSE - FC LACOUTURE.

Equipes C : (1)

AFCLL BETHUNE.

##### **Equipes de D6 :**

Equipes A : (4)

RC CALONNE - US HEUCHIN LISBOURG - DR LAMBRES - AEP VERDREL.

Equipes B : (2)

FC AUCHEL - US LESTREM.

##### **Equipes de D7 :**

Equipes A : (3)

RC BOURS - R ESTREE BLANCHE - FC VALHUON.

Equipes B : (0)

Pour les D7 un point sera fait après parution des groupes de D7

A ce jour pour cette saison 44 équipes participeront à la Coupe MALLEZ.

A ce jour les clubs suivants ne sont pas engagés,

**Equipes de D6 :** US CROISSETTE - ES HAILLICOURT - ES OURTON - O BURBURE (b) - US HESDIGNEUL (b).

**Equipes de D7 :** AS BONNIERES - O LA COMTE - ES THIENNES - AS SAILLY LABOURSE (b).

Le 1<sup>er</sup> tour des coupes SECONDAIRES est prévu le **1 octobre 2023**.

Le 2<sup>ème</sup> tour des coupes SECONDAIRES est prévu le **29 octobre 2023**.

## COUPE LUCAS CICA

### RAPPEL :

Coupe Réservee aux Equipes B, C ou D disputant les championnats de la D4 à D7 et ne participant à aucunes coupes secondaires, et une seule équipe par clubs peut participer à cette coupe.

De ce fait :

Les engagements des équipes suivantes ne peuvent être retenus car leurs équipes B ou C jouent déjà en coupes secondaires.

### Coupe DEMANDRILLE

SC FOUQUIERES (b) - US GRENAY - STADE HENIN (b) - FC HERSIN - EC MAZINGARBE (b) - JF MAZINGARBE (b) - FC MERICOURT - US NOYELLES sous LENS (c) -RC SAINS en GOHELLE.

### Coupe LETEVE

SUD ARTOIS BEAUMETZ les LOGES (b) - AS BREBIERES - CS HABARCQ - AS MAROEUIL,

### Coupe Jean Louis MALLEZ

FC AUCHEL (b) - AFCLL BETHUNE (c) - O BURBURE (b) - US HESDIGNEUL (b) - US LESTREM - AS SAILLY LABOURSE (b).

Leurs frais d'engagement ne seront pas prélevés de leur compte club district.

### Particularités :

- L'équipe A du FC CAMBLAIN évoluant cette saison en D3 et l'équipe B évoluant en D4, celles-ci ne peuvent participer à la **coupe CICA** elles sont remplacées par l'équipe C.

- Les équipes A de l'AS PTT ARRAS - ES ELEU - FC GIVENCHY - US GONNEHEM - FCH LENS - USA LIEVIN - FC MERICOURT - ES OURTON, ne peuvent participer la **coupe CICA**.

- L'équipe C de l'AS VALLEE TERNOISE ne peut participer à la **coupe CICA** elle est remplacée par son équipe B.

### Les engagés à ce jour sont :

#### **Equipes de D5 : (2)**

FC CALONNE F6 (c) - USO DROCOURT (b).

#### **Equipes de D6 : (19)**

US ARLEUX (b) - AS BAPAUME (b) - US BOUBERS (b) - FC BUSNES (b) - FC CAMBLAIN (c) - US RUCH CARVIN (b) - AS CAUCHY la TOUR (b) - OC COJEUL (b) - ES DOUVIRIN (b) - ES ELEU (b) - FC HINGES (b) - FC LILLERS (c) - US MAISNIL (b) - USO MEURCHIN (c) - AS NEUVIREIUL (b) - AS VALLEE TERNOISE (b) - ES VIS-VALSENSEE (b) - RC VAUDRICOURT KENNEDY (b) - Ent VERQUIN (b).

#### **Equipes de D7 : (36)**

US ABLAIN (b) - SCF ACHICOURT (b) - ES ALLOUAGNE (b) - RC ATREBATE (c) - AJ ARTOIS (c) - AS AUCHY (b) - AS BAILLEUL (b) - AS BARLIN (b) - FC BEAUMONT (b) - RC BOURS (b) - RC CALONNE (b) - US CROISSETTE (b) - ES FICHEUX (b) - AS FREVENT (b) - JF GUARBECQUE (c) - US HAM (b) - AS KENNEDY HENIN (b) - ESD ISBERGUES (c) - US IZEL (b) - FCE LA BASSEE (b) - FC LA ROUPIE (c) - US LAPUGNOY (b) - AFC LIBERCOURT (b) - AS LYSSOIS (b) - FC MERICOURT (b) - US MONCHY BRETON (b) - AS NEUVIREUIL



(b) - INT NORRENT FONTES (b) - CS PERNES (b) - AS QUERY (b) - FC RICHEBOURG (b) - AJ RUITZ (b) - AS SAILLY LABOURSE (b) - AS SALOME (b) - ES VENDIN (c) - AEP VERDEL (b).

A ce jour pour cette saison 57 équipes participeront à la [Coupe CICA](#).

Des modifications de participation à cette coupe pourront être amenées après parution des groupes de D4 à D7.

Le 1<sup>er</sup> tour de la coupe CICA est prévu le **17 septembre 2023**.

Le 2<sup>ème</sup> tour de la coupe CICA est prévu le **1er octobre 2023**.

## COUPE DU TERNOIS SENIORS

### RAPPEL :

Peuvent participer à cette coupe, les équipes A disputant les championnats de la D4 à D7, les équipes B ou C engagés dans les mêmes championnats si les équipes A jouent les championnats de Ligue, D1, D2 et D3 et une seule équipe par clubs ne peut participer à cette coupe. Cette coupe est réservée qu'au secteur du TERNOIS.

### **Particularités :**

- Les équipes de l'OF ARRAS (b) – AS PTT ARRAS - AAE DOURGES - USA LIEVIN - ES ST LAURENT (b) ne peuvent participer à la [coupe du TERNOIS](#) n'étant pas dans le secteur ST POL sur TERNOISE, les frais d'engagement ne seront pas prélevés de leur compte club district.

- L'équipe A de RC BOURS évoluant cette saison en D7 celle-ci doit participer à la [coupe du TERNOIS](#) et non son équipe B.

- L'équipe A de l'AS FREVENT évoluant cette saison en D4 celle-ci doit participer à la [coupe du TERNOIS](#) et non son équipe B.

### Les engagés à ce jour sont :

#### **Equipes de D4 :**

Equipes A : (4)

US BOUBERS - AS FREVENT - CS PERNES - AS VALLEE TERNOISE.

Equipes C : (1)

US ST POL.

#### **Equipes de D5 :**

Equipes B : (2)

US MONCHY au BOIS - AS TINCQUIZEL.

#### **Equipes de D6 :**

Equipes A : (2)

US HEUCHIN LISBOURG - US MONDICOURT.

Equipes B : (3)

ES AGNY - RC ATREBATE - CS HABARCQ.

#### **Equipes de D7 :**

Equipes A : (2)

RC BOURS - FC VALHUON.

A ce jour pour cette saison 14 équipes participeront à la [Coupe TERNOIS](#)

A ce jour les clubs suivants ne sont pas engagés,

SC ARTESIEN (b) - SC AUBIGNY/SAVY - AS BONNIERES - US CROISETTE - US MONCHY BRETON - ES  
OURTON - US PAS (b) - O LA COMTE.

Des modifications de participation à cette coupe pourront être amenées après parution des groupes.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District, l'appel devant être adressé au secrétariat du District (SECRETARIAT@ARTOIS.FFF.FR) dans un délai de 2 jours à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 110 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

**Le président de la commission des Coupes Seniors.**

**Daniel SION**



## COMPETITIONS SENIORS

### SENIORS C



Les clubs ayant engagé une équipe seniors C sont invités à faire connaître pour ces équipes les jours, heures et terrains auxquels elles joueront en championnat.

Il est rappelé que de la D1 à la D4 ces équipes jouent le **dimanche à 15 heures** et seule la désignation du terrain est indispensable.

La modification du jour et/ou de l'heure devra faire l'objet d'une demande de dérogation au coup par coup avec accord de l'équipe adverse

**Richard RATAJCZAK.**



**COMPETITIONS SENIORS  
COMITE DIRECTEUR  
CONSULTATION PAR MAIL DU 11 AOUT**



Membres ayant répondu : M.M. DEBONNE – DEJARDIN – DENEUVILLE – GOOSSENS – HERMAN – PAUCHET – RATAJCZAK – SION – TINCHON – WATEL –

Les membres consultés ont validé la composition des groupes de la **D1** à la **D6**

**D1 – GROUPE A**

OF Annequin – SC Artésien (\*) – Stade Béthune (c) – AS Brebières – ES Bully (b) – ES Labeuvrière – RC Labourse – US Monchy au Bois – US Rouvroy – ES Ste Catherine – US Vermelles (b) – US Vimy (b) –

**D1 – GROUPE B**

OS Aire (b) – US Annezin – CS Avion (b) – US Biache (b) – US Billy Berclau – Esp. Calonne Liévin – UAS Harnes – USO Lens – CS Diana Liévin – FC Lillers – ES St Laurent – US St Pol (b) –

**D2 – GROUPE A**

ES Angres – OF Arras – Car. Billy Montigny (b) – US Croisilles – US Grenay – CS Habarcq – AS Lens – AC Noyelles Godault – US Pas – SC St Nicolas (b) – AS Tincquizel – ES Vendin –

**D2 – GROUPE B**

FC Auhel – USO Bruay (b) – JF Guarbecque – ES Haisnes – Olympique Hénin – FC Hersin – FC La Couture – ES Laventie – US Lestrem – USA Liévin – EC Mazingarbe – AS Violaines –

Ces groupes sont définitifs.

**Montées supplémentaires :**

De **D4** en **D3** : Stade Hénin

De **D5** en **D4** : AFC Libercourt - SCF Achicourt - AS Neuvireuil - US Annezin (b)

De **D6** en **D5** : US Chts Avion (b) - US Ham - AJ Artois (b) -

De **D7** en **D6** : AS Neuvireuil (b) - US Croisette

**D3 – GROUPE A**

ES Agny – ES Anzin (b) – AJ Artois – FC Atrebate – Beaumetz Sud Artois – AS Beaurains – AS Courrières – SC Fouquières - AS Loison - AS Maroeuil – ASSB Oignies (b) – ES St Laurent (b) -

**D3 – GROUPE B**

FC Annay – FC Bouvigny - Henin Stade – Olympique Liévin – USSM Loos (b) -- JF Mazingarbe – FC Montigny (b) - US Noeux (b) – US Noyelles sous Lens (b) - CSAL Souchez – AS Violaines (b) – SSCP Wingles (b) –

**D3 – GROUPE C**

AAE Aix - AFCL Béthune (b) - US Beuvry – Olympique Burbure - FC Camblain - UC Divion – US Gonnehem – US Hesdigneul – US Houdain – FC La Roupie - COS Marles (b) – AS Sailly Labourse – RC Sains -

#### D4 – GROUPE A

US Ablain – SCF Achicourt – OF Arras (b) – AS BBV – AS Beaurains (b) – US Boubers – OC Cojeul – AS Frévent – AS Neuvireuil – US St Pol (c) – AS Vallée la Ternoise – ES Vis Valsensée –

#### D4 – GROUPE B

Us Annezin (b) – RC Béthune Vaudricourt – FC Calonne (b) – AS Cauchy – US Gonnehem (b) – FC Hinges – ESD Isbergues (b) – FC Lilers (b) – I. Norrent Fontes – CS Pernes – AJ Ruitz – E. Verquin –

#### D4 – GROUPE C

OS Annequin (b) – USA Arleux – AS Brebières (b) – ES Bully (c) – US Carvin Ruch – US Courelles (b) – USO Drocourt – JS Ecourt (b) – Olympique Henin (b) – AFC Libercourt – USO Meurchin (b) –

#### D4 – GROUPE D

ES Angres (b) – FC Annay (b) – AS Auchy – US Chts Avion – Esp. Calonne Liévin (b) – ES Douvrin – ES Eleu – US Izel – ES Labeuvrière (b) – CS Diana Liévin (b) - US Maisnil – AS Salomé –

#### D5 – GROUPE A

ES Allouagne – AS Barlin – AFCL Béthune (c) – FC Calonne (c) – FC Camblain (b) – UC Divion (b) – US Houdain (b) – US Lapugnoy – US Monchy Breton – FC Servins – AS Tincquize (b) –

#### D5 – GROUPE B

US Beuvry (b) – FC Busnes – JF Guarbecque (b) – US Ham – FC La Couture (b) – FC La Roupie (b) – RC Labourse (b) - RC Locon – AS Lyssois – FC Richebourg – AS Vendin – FC Verquigneul -

#### D5 – GROUPE C

AAE Aix (b) – US Chts Avion (b) – US Billy Berclau (b) – US Givenchy – US Grenay (b) – ES Haisnes (b) – FCH Lens – USO Lens (b) – Olympique Liévin (b) – USA Liévin (b) – EC Mazingarbe (b) –

#### D5 – GROUPE D

FC Beaumont – FC Carvin Dynamo – USO Drocourt (b) – AAE Evin – SC Fouquières (b) – UAS Harnes (b) – Stade Hénin (b) – AS Lens (b) – AC Noyelles Godault (b) – US Noyelles sous Lens (c) – US Rouvroy (b) –

#### D5 – GROUPE E

AJ Artois (b) – SC Artésien (b) – AS Bailleul – Beaumetz Sud Artois (b) – US Croisilles – ES Ficheux – US Monchy au Bois (b) – AJ Neuville – US Pas (b) – ES St Laurent (c) – ES Ste Catherine (b) – FC Tilloy –

#### D6 – GROUPE A

FC Auchel (b) – FC Béthune Vaudricourt (b) – Olympique Burbure (b) – RC Calonne – FC Camblain (c) - AS Cauchy (b) – FC Hersin (b) – US Hesdigneul (b) – DR Lambres – FC Lillers (c) – E. Verquin (b) –

#### D6 – GROUPE B

AS PTT Arras – AS BBV (b) – OC Cojeul (b) – FC Dainville – FC Estevelles – AS Neuvireuil (b) - AS Quiéry – SC St Nicolas (c) – FC Thélus – FC Tortequenne – ES Vis Valsensée (b) –

#### D6 – GROUPE C

FC Busnes (b) – FC Cuinchy – ES Douvrin (b) – ES Haillicourt - FC Hinges (b) – FCE La Bassée – ES Laventie (b) – US Lestrem (b) – US Maisnil (b) - JF Mazingarbe (b) – AEP Verdrel –

**D6 – GROUPE D**

ES Agny (b) – FC Atrebate (b) – SC AubignySavy – US Boubers (b) – US Croisette - CS Habarcq (b) – US Heuchin – US Mondicourt – ES Ourton – CSAL Souchez (b) – AS Vaallée la Ternoise (b) -

**D6 – GROUPE E**

USA Arleux (b) - US Carvin Ruch (b) – AS Courrières (b) – AAE Dourges – ES Eleu (b) – FC Méricourt – USO Meurchin (c) – AS Pont à Vendin – RC Sains (b) – ES Vendin (b) –

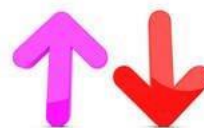
Nota : la parution de ces groupes a été retardée d'une part par 3 appels et d'autre part par l'engagement tardif de certains clubs sachant que les derniers engagements sont parvenus au district les **8 et 10 Aout**.

La composition des groupes est insusceptible d'appel, mais peut faire l'objet d'une inversion entre 2 équipes à la condition qu'un accord écrit des 2 parties soit transmis au district avant le 20 Aout étant entendu que les principes d'alternance entre équipes du même club risquent d'être altérés.

Richard RATAJCZAK.



## GRILLE MONTEES – DESCENTES 2023/2024



### SENIORS

#### D1

Nombre d'équipes	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24
Montées en Ligue	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Descentes de Ligue	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Montées de D2	6	5	4	4	4	4	3	3	2	2	2	2
Descentes en D2	2	2	2	3	4	5	5	6	6	7	8	9
Nombre d'équipes	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24

#### D2

Nombre d'équipes	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24
Montées en D1	6	5	4	4	4	4	3	3	2	2	2	2
Descentes de D1	2	2	2	3	4	5	5	6	6	7	8	9
Montées de D3	6	6	6	6	5	5	5	4	4	3	3	3
Descentes en D3	2	3	4	5	5	6	7	7	8	8	9	10
Nombre d'équipes	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24

#### D3

Nombre d'équipes	37	37	37	37	37	37	37	37	37	37	37	37
Montées en D2	6	6	6	6	5	5	5	4	4	3	3	3
Descentes de D2	2	3	4	5	5	6	7	7	8	8	9	10
Montées de D4	8	8	8	7	7	6	6	5	4	4	4	4
Descentes en D4	5	6	7	7	8	8	9	9	9	10	11	12
Nombre d'équipes	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36

#### D4

Nombre d'équipes	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48
Montées en D3	8	8	8	7	7	6	6	5	4	4	4	4
Descentes de D3	5	6	7	7	8	8	9	9	9	10	11	12
Montées de D5	10	10	10	10	10	10	9	9	9	8	7	6
Descentes en D5	7	8	9	10	11	12	12	13	14	14	14	14
Nombre d'équipes	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48

**D5**

Nombre d'équipes	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60
Montées en D4	10	10	10	10	10	10	9	9	9	8	7	6
Descentes de D4	7	8	9	10	11	12	12	13	14	14	14	14
Montées de D6	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Descentes en D6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
Nombre d'équipes	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60

**D6**

Nombre d'équipes	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60
Montées en D5	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Descentes de D5	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
Montées de D7	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Descentes en D7	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
Nombre d'équipes	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60

**D7**

Montées en D6	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Descentes de D6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18

Nota : Les places vacantes dans certains groupes viennent en déduction du nombre de descentes prévu

**FUTSAL****D1**

Nombre d'équipes	10	10	10	10
Montées en R2	1	1	1	1
Descentes de R2	0	1	2	3
Montées de D2	3	2	2	2
Descentes en D2	2	2	3	4
Nombre d'équipes	10	10	10	10

**D2**

Montées en D2	3	2	2	2
Descentes de D2	2	2	3	4



## JEUNES

Accès à R2 :

1 place U18 : 1<sup>er</sup> de U17 D1

à défaut            1<sup>er</sup> de U18 D1  
                          2<sup>ème</sup> de U18 D1  
                          3<sup>ème</sup> de U18 D1  
                          4<sup>ème</sup> de U18 D1

U17 : 1<sup>er</sup> de U16 D1

U16 : 1<sup>er</sup> de U15 D1

U15 : 1<sup>er</sup> de U14 D1

U14 : en fonction du cahier des charges de la Ligue

**Richard RATAJCZAK.**



## INFORMATIONS



La possibilité d'accéder en division supérieure ou de se maintenir dans une division, pour l'équipe senior A d'un club, repose sur le respect des conditions minimales du nombre d'équipes terminant les championnats, reprises ci-après :

- **D1 et D2** : 4 équipes se décomposant en 2 équipes seniors et 2 équipes jeunes dont une à 11 ou une jeunes à 11 et une féminines.
- **D3 et D4** : 4 équipes se décomposant en 2 équipes seniors et 2 équipes jeunes ou féminines.
- **D5 et D6 pour accéder à la D4 ou la D5 et D5 pour se maintenir** : 3 équipes se décomposant en une équipe senior et 2 équipes jeunes ou féminines ou 2 équipes seniors et une jeunes ou féminines.
- **D6 pour se maintenir** : 2 équipes.
- **D7 pour accéder à la D6** : 2 équipes.
- **D7 sans accession possible** : une équipe

Il est rappelé qu'en seniors et les ententes et les vétérans ne sont pas pris en compte.

Les dispositions complémentaires concernant les jeunes et les féminines sont à consulter dans les Règlements Généraux -, article 83

La non-observation de l'ensemble des dispositions reprises ci-dessus entraîne pour l'équipe hiérarchiquement la plus élevée du club en infraction : l'impossibilité d'accéder en division supérieure si le classement en fin de saison le permettait ou la rétrogradation en division inférieure si le classement en fin de saison permettait le maintien.

L'application de ces sanctions administratives est indépendante des sanctions sportives prévues à l'annexe 14 des présents Règlements Généraux, de ce fait, si le club fautif est déjà pénalisé par une descente sportive, la sanction administrative vient en complément, le club fautif étant rétrogradé de 2 divisions.

Richard RATAJCZAK.



13 et 15 août

## TOURNOI et RASSEMBLEMENT HOMOLOGUE



US ABLAIN

SENIORS